

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2025

Etabli en application des articles L.2121-25 du CGCT et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-QUATRE MARS 2025 à 18h35

Étaient présents : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Carole HERVAGAUT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND

Étaient absents avec pouvoir : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAUT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR

Étaient absents : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM

Secrétaire de séance : Arnaud DAMIEN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

AGENDA

COMMISSION 1	07/04/25	18H30
COMMISSION 2	Mardi 22/04/25	18H30
CAFE QUARTIER	26/04/25	10H00
COMMISSION MARCHÉ	28/04/25	17H00
CA CCAS	29/04/25	18H30
COMMISSION 1	05/05/25	18H30
COMMISSION 2	19/05/25	18H30
CAFE QUARTIER	24/05/25	10H00
COMMISSION 1	02/06/25	18H30
CEREMONIE CITOYENNE	07/06/25	11H00
COMMISSION 2	16/06/25	18H30
CONSEIL MUNICIPAL	23/06/25	18H30
REMISE DICTIONNAIRE CM2	26/06/25	14H30
CAFE QUARTIER	28/06/25	10H00
CA CCAS	01/07/25	18H30

DECISIONS

N°	Date	OBJET	Montant/Commentaires
01-2025	27-01-25	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DES TRIBUNES DU CLUB DE RUGBY ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 23-2024 DU 27/09/2024	- 44 000 euros auprès de l'Agence Nationale du Sport - 15 000 euros auprès du Département de l'Eure. - 12 912 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR

02-2025	27-01-25	SIGNATURE BAIL – LIBRAIRIE LA VERRIERE	- loyer révisable à 9 180 € HT par an soit 11 016 € TTC hors provision sur les charges - bail de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'en novembre 2033
03-2025	11-03-25	CONVENTION D'OBJECTIFS 2025 AVEC L'ASSOCIATION COMITE DES FÊTES DE PONT DE L'ARCHE	Considérant la nécessité de signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention est conclue au titre de l'année 2025 et pour une durée d'un an

INFORMATIONS

- POINT D'ETAPE DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT DE PONT DE L'ARCHE SUR BERGES

Rapporteur : Karine BOTTE

1/ Plusieurs temps d'échanges avec les élus, les techniciens et les institutions partenaires :

VALIDATION DES SCENARIOS D'AMENAGEMENT

- 14 janvier – COTECH – Mairie de Pont de l'Arche
- 4 février – COPIL – Mairie de Pont de l'Arche
- 26 février – Présentation aux élus de la commission tourisme
- 1er mars – Présentation aux élus de la commune

2/ Mission de l'AMO de février à avril : **FAISABILITE DU SCENARIO D'AMENAGEMENT**

- **ÉTAPE 1 – UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF** réalisé en juin-septembre 2024
 - Résidence du 12 au 14 juillet 2024
 - Forum des Archépointains le 22 septembre 2024
 - Questionnaire en ligne
- **ÉTAPE 2 – UNE SCÉNARISATION PARTICIPATIVE** réalisée en février-mars 2025
 - Événement de lancement grand public (mardi 25 février soir)
 - Atelier avec les adolescents : classe de 3ème2 du collège, 29 élèves et 2 enseignants (10 mars)
 - Petit-déjeuner avec les commerçants: annulé (lundi 10 mars matin)
 - Atelier avec les bénéficiaires du Centre social (mercredi 12 mars après-midi)
 - Atelier avec les aînés (jeudi 13 mars après-midi)
 - Atelier grand public (samedi 15 mars, 10h-12h30, salle Ambroise Croizat)
 - Chantier participatif (dimanche 16 mars, 10h-13h, berges de l'Eure)
- **ÉTAPE 3 – UNE RESTITUTION PARTICIPATIVE** : A venir cet été 2025 lors de « Été sur berges »
 - Remise en place du mobilier 2024 selon nouveau plan guide d'aménagement
 - Inauguration de la guinguette estivale
 - Conception et fabrication de nouveaux mobiliers et totems semi-pérennes, qui s'installeront sur les berges en septembre
 - Programme d'animations « été sur berges 2025 », co-construit avec la ville, l'agglo, l'Office de Tourisme et quelques associations, de mai à octobre

Guy COTTREZ demande quels seront les nouveaux aménagements sur les berges cette année et l'avancée du projet « guinguette ».

Monsieur le Maire répond que des propositions d'aménagements et d'animations seront présentées prochainement en commission.

Concernant le projet « guinguette », un appel à manifestation d'intérêt va être lancé prochainement pour trouver un candidat.

- PRESENTATION DE LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Sophie DE BESSES

Anne-Sophie DE BESSES présente la 5^{ème} édition du Festival du Développement Durable qui se tiendra du 16 au 25 mai 2025. Ouverture officielle le 16 mai 2025 à l'école élémentaire dans le cadre de la fête de la santé.

Anne-Sophie DE BESSES rappelle que toutes les animations proposées sont gratuites et ouvertes à tous. Le programme détaillé sera publié dans le magazine de la ville qui sera distribué dans les prochains jours.

I. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

25.01 – ELECTION EXECUTIF – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET REMPLACEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier reçu le 26 février 2025, Madame Chantal INFRAÏ, élue de la liste « Pont de l'Arche Ensemble », a fait part de sa démission du conseil municipal.

La notification de cette démission a été transmise à Monsieur le Préfet le 03 mars 2025.

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un élu démissionnaire,

Il convient de faire appel à François BIQUILLON, suivant de la liste « Pont de l'Arche Ensemble » qui a été invité pour la présente séance du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 270,

Vu le courrier de démission de Madame Chantal INFRAÏ en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE PRENDRE ACTE de l'installation immédiate de François BIQUILLON, en tant que Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Chantal INFRAÏ,

- DE DESIGNER François BIQUILLON, membre des commissions suivantes :

- **Conseil d'Administration du CCAS**
- **Commission 2 – Services à la Population**
- **Comité Social Territorial (membre titulaire)**

II. FINANCES

25.02 - DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique 2024 se solde avec un résultat cumulé positif de (+) 65 834,71 euros, soit un résultat net affectable à la gestion 2025 de (+) 65 834,71 euros après prise en compte du déficit d'investissement (y compris restes à réaliser).

Le résultat net affectable se décompose comme suit :

- (+) 178 804,54 € en section de fonctionnement (- 11 859,29 € de résultat 2024 + 190 663,83 € de report 2023),
- (-) 112 969,83 € en section d'investissement (57 174,60 € de déficit + 55 795,23 € de déficit des restes à réaliser).

Ce déficit d'investissement devra être comblé par une partie de l'excédent de fonctionnement. Il est dû à la non réalisation de la vente d'un terrain sous compromis pour 184 635,00 €. La collectivité est toujours à la recherche d'un porteur de projet pour cette parcelle.

Au-delà des chiffres, ce résultat doit être analysé sous plusieurs angles.

Malgré un pilotage affiné du budget tout au long de l'année 2024, la section de fonctionnement se clôture par un déficit propre d'exercice de (-) 11 859,29 € principalement dû à une baisse des recettes estimées ((-) 24 925,00 € de régularisation 2023 de participation de la DRAC pour l'extension d'horaire de la médiathèque ; (-) 18 344,00 € de baisse de la dotation de solidarité communautaire du fait du solde positif du FPIC ; (-) 30 000,00 € d'ajustement des recettes par la CAF ; (-) 21 600,00 € dû à un dysfonctionnement informatique de flux PES retour d'annulation d'un titre de recettes constaté récemment) .

L'ajustement par des transferts de ligne à ligne du budget, traduit par trois décisions modificatives, a permis de répondre au plus près au besoin des services et de piloter finement les charges de structure. Par ailleurs, dans une logique de précompte administratif, la décision modificative n°3 a permis de traduire budgétairement la sincérité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce pilotage fin, plusieurs notifications en fin d'exercice de recettes minorées et non prévisibles sont venues dégrader le résultat. Cet exercice s'est également exécuté dans un contexte inflationniste toujours élevé.

En effet, le maintien de l'inflation a de nouveau impacté lourdement les charges de structure de la commune mais le pilotage affiné des dépenses et la sobriété énergétique instaurée dans chaque bâtiment a permis de maîtriser ce contexte défavorable.

De plus, la collectivité n'a pas bénéficié du dispositif « filet de sécurité inflation » de l'Etat, pour aider les communes en difficulté face à l'augmentation des charges. Elle a donc dû l'autofinancer.

Aujourd'hui, tous ces efforts permettent de présenter un compte financier unique respectueux des principes réglementaires que sont l'annualité et la sincérité et la notion d'image fidèle.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des résultats comptables conformément à la nomenclature M57.

Eléments budgétaires 2024	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
Budget + DMs	5 199 426,62 €	5 199 426,62 €
Total réalisé (1)	4 804 262,48 €	4 897 964,81 €
Rattachements 2024 (2)	290 762,98 €	208 919,94 €
Total exécution 2024 (3 = 1+2)	5 095 025,46 €	5 106 884,75 €
Résultat de fonctionnement propre 2024	-11 859,29 €	
Excédent de fonctionnement reporté 2023 (4)	190 663,83 €	
Déficit de fonctionnement reporté 2023 (4)		0,00 €
Total exécution + report 2023 (5 = 3+4)	5 285 689,29 €	5 106 884,75 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2024	178 804,54 €	

Eléments budgétaires 2024	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Budget + DMs	2 755 740,03 €	2 755 740,03 €
Total réalisé (1)	1 004 613,65 €	1 456 900,70 €
Restes à réaliser 2024 (2)	1 021 982,94 €	1 077 778,17 €
Total exécution 2024 (réalisé + RAR) (3 = 1+2)	2 026 596,59 €	2 534 678,87 €
Résultat d'investissement propre 2024	-452 287,05 €	
Excédent d'investissement reporté 2023 (4)	395 112,45 €	
Déficit d'investissement reporté 2023 (4)		0,00 €
Total exécution 2024 + report 2023 (5 = 3+4)	2 421 709,04 €	2 534 678,87 €
Résultat d'investissement cumulé 2024	-112 969,83 €	

Le pilotage fin du budget tout au long de l'année aura permis d'atteindre un réalisé très proche du prévisionnel comme le montre le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	BP 2024	DMs	Total BP+DMs	CFU 2024 (hors vente d'actif)	Différentiel	Ecart par rapport au prévisionnel
Dépenses (hors 675)	4 912 891,79 €	286 534,83 €	5 199 426,62 €	5 085 760,55 €	-113 666,07 €	-2,19%
Recettes (hors 775)	4 912 891,79 €	286 534,83 €	5 199 426,62 €	5 073 875,46 €	-125 551,16 €	-2,41%

Monsieur le Maire tient évidemment, à associer et remercier l'accompagnement de leur comptable assignataire dans cette démarche. Malgré ce pilotage fin, le budget de la collectivité reste contraint. Il nécessite une poursuite du travail sur les années à venir pour conforter et améliorer la capacité d'autofinancement des futurs investissements.

En section de **fonctionnement**, le résultat propre à l'exercice 2024 ressort à (-) 11 859,29 euros.

Votée, hors reprise du résultat de la gestion de l'exercice précédent, pour un montant de (+) 341 969,71 euros, l'épargne brute* (hors vente d'actif d'un montant de 21 150,00 €), est la part des ressources courantes dégagée au profit du financement de l'investissement ((-) 66,1 mille euros par rapport à 2023). Malgré une légère baisse, le niveau d'épargne brute réalisé permet de couvrir le remboursement du capital de la dette, égal à 258,5 mille euros.

* Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement (hors vente d'actif) – dépenses réelles de fonctionnement

L'amélioration de la qualité de signature de la commune peut être appréhendée par l'analyse de l'évolution de la marge d'autofinancement courant (MAC). Ce ratio se calcule comme le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement du capital de la dette et les ressources de fonctionnement. Pour l'exercice 2024, la MAC (hors vente d'actif) est calculée à 0,98 conforme à la prévision initiale de 0,98 calculée lors du BP 2024.

* $MAC = (\text{dépenses réelles de fonctionnement} + \text{capital emprunt}) / \text{recettes réelles de fonctionnement}$

En section d'**investissement**, le résultat de clôture affiche un déficit de financement de (-) 452 287,05 €. Après reprise du report à nouveau issu de la gestion antérieure pour un montant de (+) 395 112,45 €, le résultat de la section d'investissement présente un déficit de financement de (-) 57 174,60 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement inscrits pour (+) 1 021 982,94 € en recettes, et (+) 1 077 778,17 € en dépenses, présente un déficit de financement de (-) 55 795,23 €.

En données consolidées, on obtient donc un excédent en section de fonctionnement de (+) 178 804,54 € et un déficit de financement de la section d'investissement de (-) 112 969,83 € (57 174,60 + 55 795,23), laissant ainsi un résultat cumulé « affectable » à la gestion 2025 de (+) 65 834,71 euros.

□ Section de Fonctionnement

✓ **Ressources de Fonctionnement**

Votées pour un montant de 5,008 millions d'euros, les ressources courantes sont comptabilisées au compte financier unique 2024 pour un montant de 5,074 millions d'euros, hors produits liés à la vente d'éléments d'actif pour 21 150,00 € (R775), soit un écart favorable de (+) 66 mille euros.

Le poste **Fiscalité (dont impôts et taxes)**, avec un résultat à 3,017 millions d'euros contre une prévision à 3,020 millions d'euros, est conforme à l'inscription budgétaire.

Le poste **Dotations Budgétaires** présente une exécution quasi conforme aux prévisions budgétaires avec une réalisation à hauteur de 1,464 million d'euros contre une inscription à 1,517 million d'euros. L'écart constaté est principalement dû à la diminution de l'attribution de solidarité communautaire ((-) 18 344,00 €) du fait que la collectivité a un solde positif du FPIC et à l'ajustement de la participation de la DRAC au fonctionnement de la médiathèque (trop perçu 2023 de 24 925,00 € régularisé par la DRAC en 2024).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) connaît une légère baisse par rapport à l'exercice 2023, avec une recette de 234,6 mille euros contre 238,5 mille euros en 2023. Par contre, la DSR a fortement progressé avec un montant perçu de 276,9 mille euros contre 245 mille euros en 2023.

Le poste **Produits du Domaine** s'inscrit dans une analyse générale avec un résultat à 305,5 mille euros, est quasiment conforme à la prévision budgétaire de 303,9 mille euros.

Estimé à hauteur de 805 mille euros, le poste **Participations Reçues** est arrêté à 755,4 mille euros. Soit un réalisé quasi conforme au prévisionnel en tenant compte de l'ajustement de la DRAC évoqué précédemment.

Pour rappel, en M57 les droits de mutation sont comptabilisés au niveau des participations reçues.

Les participations CAF (Contrat enfance Jeunesse et Prestations de Services), participent également à ce résultat à l'appui du travail réalisé en décisions modificatives suivant le principe de l'annualité budgétaire et la notion de droits acquis rattachés.

En 2024, la collectivité à travers les dispositifs de CTG (Convention Territoriale Globale) et de l'axe famille du Centre social a consolidé et amélioré les recettes CAF.

Les autres participations sont conformes à l'exécutoire 2024.

Le poste **Recettes en Atténuation de la Masse Salariale** est supérieur au prévisionnel avec un résultat à 131,7 mille euros pour une prévision évaluée à 95,9 mille euros, soit une recette supplémentaire de 35,8 mille euros.

Il regroupe principalement le remboursement du personnel supporté par la ville et affecté au Camping et à la Résidence les Pins, les recettes adossées aux emplois aidés financés par l'Etat et l'ensemble des indemnités journalières (principalement remboursement d'assurances des agents en arrêt longue maladie).

Le poste **Produits d'Activités** ou produits de services issus de la tarification affiche un résultat de 255,3 mille euros, conforme au prévisionnel de 257,2 mille euros (montant BP + DMs).

Enfin, le poste **Produits Exceptionnels**, présente à l'issue de l'exécution budgétaire 2024, un montant de (+) 2731,00 euros soit un écart favorable de (+) 2431,00 euros par rapport au prévisionnel BP. Cet écart est principalement dû aux remboursements d'assurance non prévisibles à l'étape du BP.

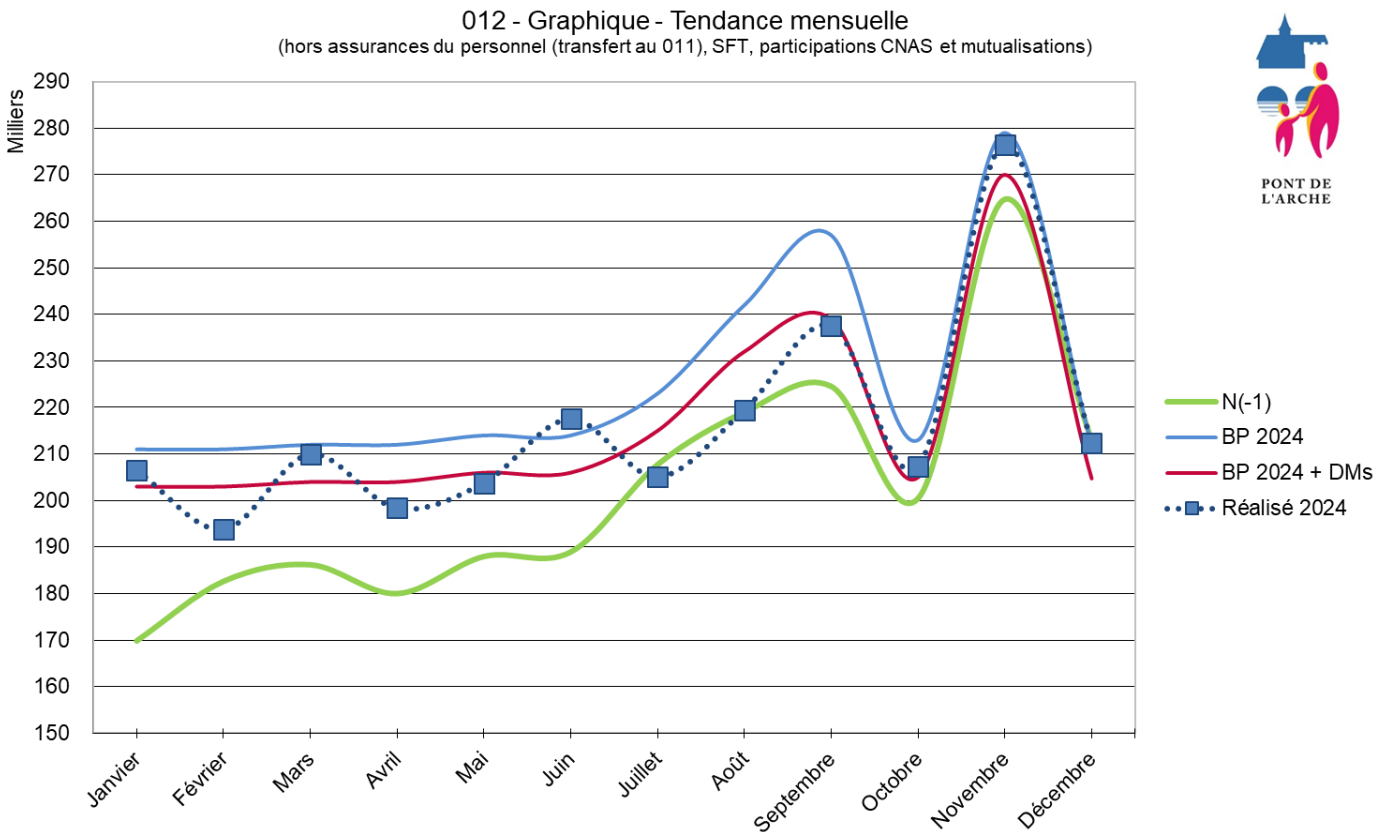
De manière générale sur la partie Recettes de Fonctionnement, on peut conclure que les chiffres constatés à l'issue de l'exécution 2024 confirment les hypothèses formulées en décision modificative numéro 3. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 97,59 % (hors vente d'actif).

✓ **Dépenses de Fonctionnement**

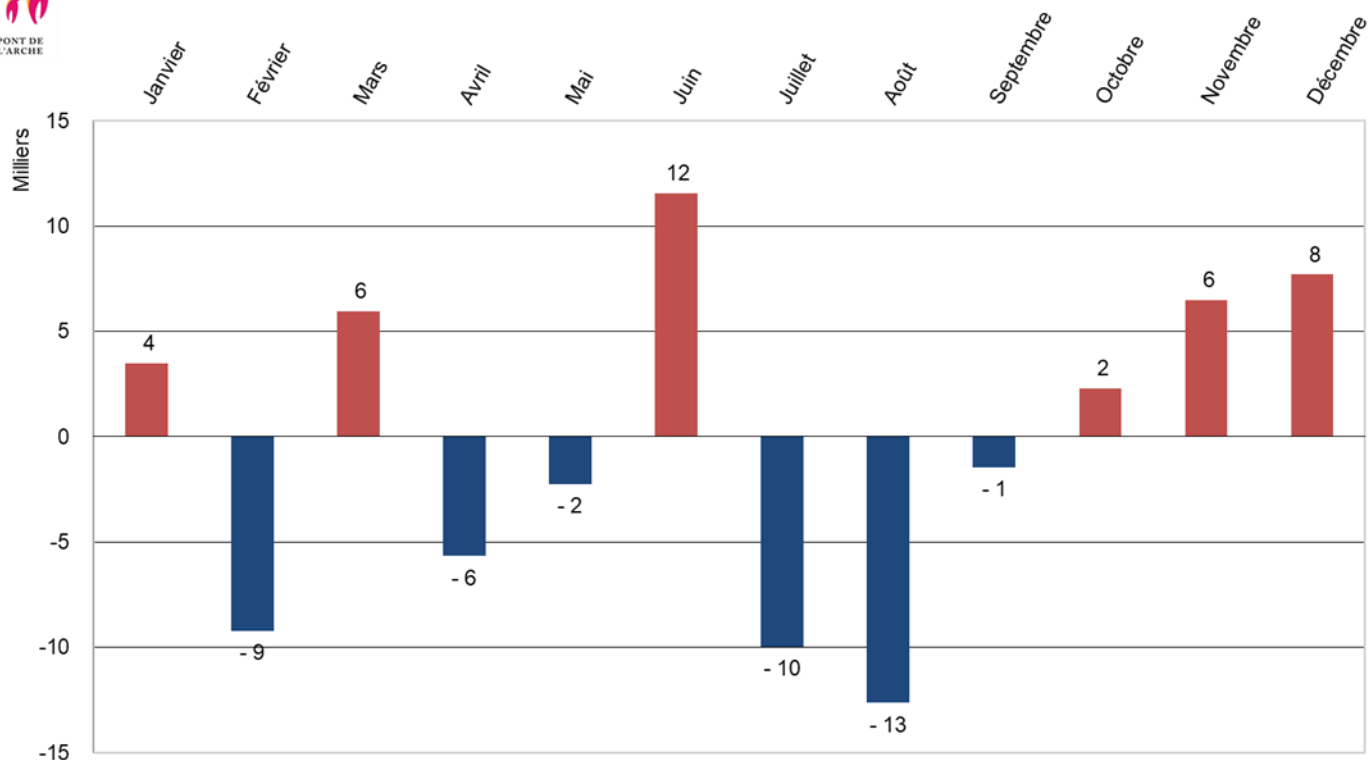
Les **Dépenses de Fonctionnement** comptabilisées au Compte Financier Unique s'élèvent à 5,107 millions d'euros (dont 21 500,00 € de valeurs comptables d'immobilisation cédée).

Au Compte Financier Unique 2024, le poste **Masse Salariale** présente un atterrissage arrêté à un montant de 2,697 millions d'euros contre une prévision à hauteur de 2,698 millions d'euros. Ce poste, qui représente 52,81% des dépenses de fonctionnement (contre 54,26% en 2023 avec une moyenne de la strate à 53,30%) aura bénéficié d'une attention toute particulière compte tenu du poids qu'il représente sur les charges de la collectivité. Dès janvier, des projections auront été réalisées jusqu'au mois de décembre, service par service et agent par agent, afin de piloter au plus juste le niveau de cette dépense. Ces projections auront ensuite donné lieu, chaque mois, à une analyse des écarts entre le projeté et le constaté afin de mesurer leur pertinence. A l'issue de l'exercice 2024, ce travail aura donc porté ses fruits avec un taux de réalisation de 99,99%.

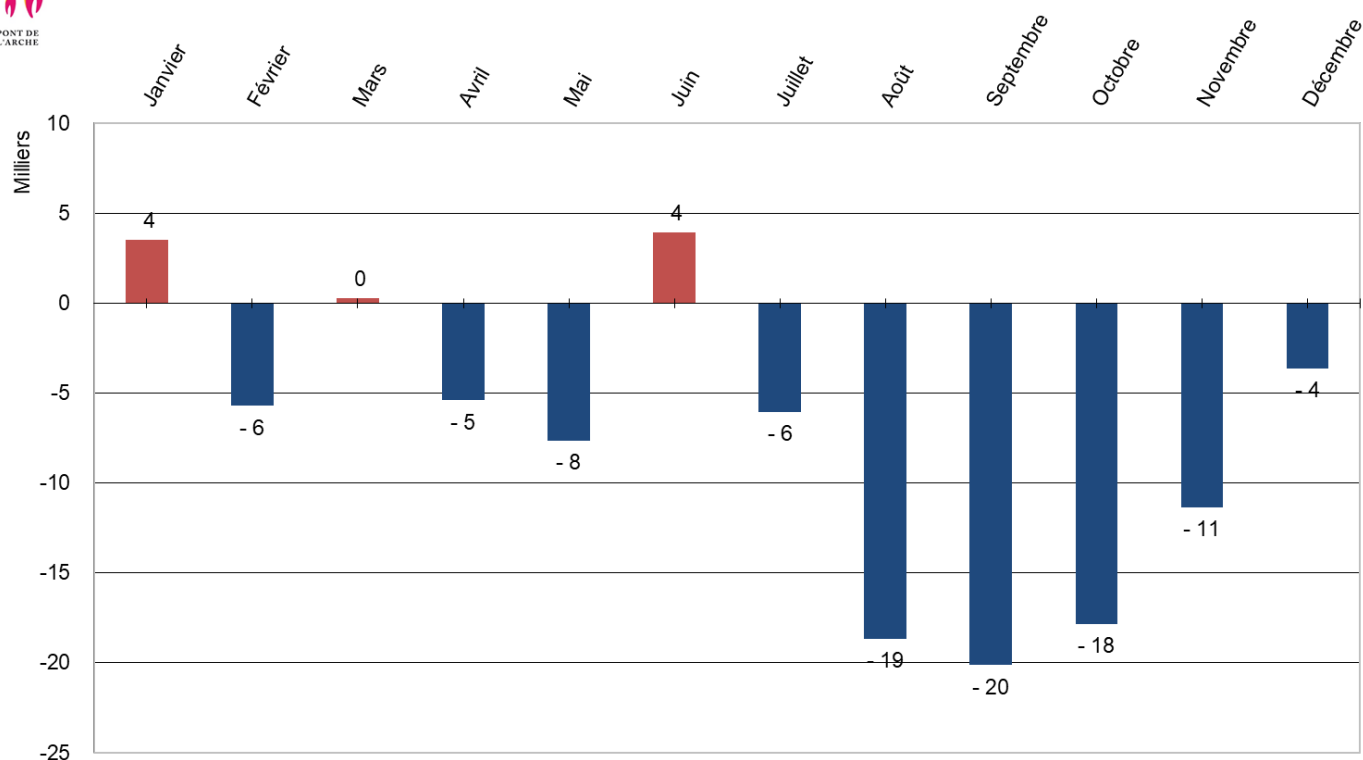
Le tableau de bord ci-dessous permet de présenter et mesurer les écarts sur la masse salariale issue de train de paie, de la manière suivante :



012 - Graphique - Ecart mensuel constaté par rapport au BP+DMs
(hors assurances du personnel (transfert au 011), SFT, participations CNAS et mutualisations)



012 - Graphique - Ecart mensuel cumulé constaté par rapport au BP+DMs
(hors assurances du personnel (transfert au 011), SFT, participations CNAS et mutualisations)



Le poste **Dépenses Obligatoires** (indemnités élus, SDIS, syndicat du collège gymnase, taxes foncières, FPIC) est finalisé à hauteur de 318 mille euros et est conforme au prévisionnel.

Le poste **Charges de Structure** (locations immobilières, fluides, assurances, contrats, maintenance, carburants, téléphonie) conclut l'exercice à hauteur de 695 mille euros par rapport au voté fixé à 689 mille euros soit un écart de (+) 6 mille euros. Malgré le contexte inflationniste et volatile, le niveau de dépense a été conforme aux prévisions budgétaires.

Les participations versées sont finalisées à hauteur de 345,5 mille euros. Montant inférieur à la prévision budgétaire de 375,5 mille euros, car la Ville n'a pas été obligée de verser la totalité de la subvention d'équilibre au CCAS, grâce à une bonne gestion de ce dernier.

Les crédits d'activité : leur réalisation sur l'exercice 2024 arrêtée à 524,2 mille euros est nettement en deçà du prévisionnel budgétaire ((-) 54,4 mille euros).

La dette : sur l'exercice 2024, la collectivité aura remboursé, au titre de l'amortissement contractuel de la dette, 298 mille euros et au titre du remboursement partiel de l'emprunt relais de l'espace culturel, 375 mille euros. Le stock de dettes au 31 décembre est porté à 3,46 millions d'euros.

Cette dette, long terme à taux fixe, présente les caractéristiques suivantes :

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex Annuel)
Emprunts	9	3 463 413 €	1,75 %
Dette (hors dérivés)	9	3 463 413 €	1,75 %

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 CREDIT AGRICOLE	1 273 824,62 €	36,78 %
 CAISSE D'EPARGNE	1 226 636,40 €	35,42 %
 CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	935 094,89 €	27,00 %
 Caisse Allocations Familiales	27 857,14 €	0,80 %
Ensemble des prêteurs	3 463 413,05 €	100,00 %

Les épargnes

Ce sont les principaux indicateurs qui permettent d'apprécier la « santé financière » de la collectivité.

L'exercice 2024 se conclut sur une épargne brute, neutralisée des aliénations d'actif, de 341 969,71 euros soit une légère baisse par rapport à 2023 de 66,1 mille euros et d'un niveau quasi égal à 2022.

Avec un amortissement de la dette constaté à 298 mille euros sur l'exercice, l'épargne nette, ou marge d'autofinancement courant, calculée à (+) 44 mille euros, reste insuffisante pour couvrir le remboursement total de l'emprunt. La collectivité devra s'attacher à améliorer cet indicateur, notamment par la recherche de recettes pérennes et par la poursuite de maîtrise de ses charges de fonctionnement.

✓ Dépenses d'investissement :

Au titre des dépenses réelles d'investissement, ce sont 2,526 millions d'euros qui auront été réalisés sur l'exercice 2024 (dont 1,078 millions d'euros de restes à réaliser).

Les investissements majeurs de l'exercice 2024, concernent pour 777 mille euros la VEFA du futur Tremplin, pour 123,5 mille euros la Vidéo protection et pour 77,2 mille euros les travaux de transformation de l'ancien CIC en librairie.

Les autres investissements concernent, les besoins d'équipement des services avec notamment pour 26,5 mille euros le changement du four de la restauration scolaire.

Selon le principe d'annualité budgétaire, l'état des restes à réaliser dont vous trouverez la liste ci-dessous, récapitule les reports de crédits d'investissement sur l'exercice 2025.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,642 million d'euros dont 1,022 million d'euros de restes à réaliser. Ces recettes se décomposent de la manière suivante : les subventions d'investissement pour 1,102 million d'euros, le FCTVA pour 373,2 mille euros, la taxe d'aménagement pour 89 mille euros, à l'emprunt CAF à taux 0 pour la construction du Tremplin pour 32,5 mille euros et le virement volontaire de la section de fonctionnement pour 45,8 mille euros.



ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2024 - REPORTS DE CREDITS 2025
SECTION INVESTISSEMENT



	RECETTE	DEPENSE	SOLDE RAR
BUDGET PRINCIPAL	1 021 982.94	1 077 778.17	- 55 795.23
Budget Annexe			
CAMPING	1 050.00	5 090.00	- 4 040.00

Destinataire
Ordonnateur 1 exemplaire
Trésor Public - 3 exemplaires

Certifié exécutoire
A Pont de l'Arche, le 31 Décembre 2024



Le Maire
[Signature]
Richard Jacquet



ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2024 - REPORTS DE CREDITS 2025



Section (Code) I
Exercice budgétaire 2024
Budget BUDGET PRINCIPAL
Catégorie enveloppe (Tous)
Engt Soldé N

SECTION INVESTISSEMENT

Report	Nature	Nature (lib)	F°	Fonction (lib)	Raison sociale	Objet de l'engagement	Sens DEPENSE	RECETTE
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	01	OPERATIONS NON VENTILABLES	PREFECTURE DE DEPARTEMENT EU	TAM 2024			67 047.94
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	510	SERVICES COMMUNS	PREFECTURE DE DEPARTEMENT EU	SUB ETAT PPA ETE SUR BERGES 2024			18 040.94
1313	DEPARTEMENTS	510	SERVICES COMMUNS	DEPARTEMENT DE L EURE SERVICE PATRIMOINE	SUBVENTION CD27 VIDEOPROTECTION			19 939.00
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	DRAC NORMANDIE	SUB DRAC - EGLISE ND - MISSION MOE			21 982.00
1322	REGIONS	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	REGION NORMANDIE	SUBV° REGION PRORATISE / CENTRE CULTURE			251 632.50
					SUBVENTION REGION TERRAIN DE FOOT A 5			20 000.00
1323	DEPARTEMENTS	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	DEPARTEMENT DE L EURE SERVICE PATRIMOINE	SUBV° CD27 / CENTRE CULTUREL			89 576.00
					SUBVENTION CD27 TERRAIN DE FOOT A 5			21 768.00
13251	GFP DE RATTACHEMENT	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	SEINE EURE AGGLOMERATION	SUBV° CASE / CENTRE CULTUREL			64 337.00
					FDC - AGGLO - VIDEOPROTECTION			20 783.00
1328	AUTRES	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	AGENCE NATIONALE DU SPORT	SUBVENTION ANS TERRAIN DE FOOT A 5			37 072.00
				AGENCE DE SERVICES ET DE PAI	SUBV° FEADER EUROPE / CENTRE CULTUREL			54 632.04
				FEDERATION FRANCAISE FOOTBAL	SUBVENTION FAFA TERRAIN DE FOOT A 5			30 000.00
		420	SERVICES COMMUNS	CAF	SUBVENTION CAF CONSTRUCTION TREPLIN			75 900.00
13461	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RUR/	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	PREFECTURE DE DEPARTEMENT EU	SUBVENTION DETR TREPLIN			187 707.00
		510	SERVICES COMMUNS	PREFECTURE DE DEPARTEMENT EU	SUBVENTION DETR VIDEOPROTECTION			41 866.00
2031	FRAIS D'ETUDES	515	OPERATIONS D'AMENAGEMENT	LA POSTE ROUEN	AUDIT ADRESSAGE ET REALISATION BAL	396.00		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	022	INFORMATION, COMMUNICATION, PL	BAUDUFFE GABRIEL	Site Internet création 2023 (solde 75%)	1 296.00		
2115	TERRAINS BATIS	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	PRIEUR, NOTAIRE D'UNE SOCIET	HONORAIRES - VEFA - TREPLIN	9 100.00		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	70	SERVICES COMMUNS	LECUYER LUCIE	1 ARBRE 1 NAISSANCE	1 782.00		
21351	BATIMENTS PUBLICS	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	DALKIA	DALKIA CHAUFFAGE P3 2024	484.30		
21352	BATIMENTS PRIVES	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	AFM	AMENAGEMENT LIBRAIRIE - MENUISERIES EXT	3 956.26		
					AMENAGEMENT LIBRAIRIE - BC COMPLEMENTAI	1 680.00		
				SARL R.L.AMENAGEMENT	AMENAGEMENT LIBRAIRIE - PLATRIERIE SECHE	6 007.98		
					AMENAGEMENT LIBRAIRIE - BC COMPLEMENTAI	1 972.27		
				B. INGENIERIE	AMENAGEMENT LIBRAIRIE - MOE	1 152.48		
				DEIRA INDUSTRIAL AGENCE NORMANDIE	AMENAGEMENT LIBRAIRIE - CSPS	228.00		
				POISSIER SARL	AMENAGEMENT LIBRAIRIE - ELECTRICITE COU	20 178.82		
					AMENAGEMENT LIBRAIRIE - BC COMPLEMENTAI	2 883.73		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	510	SERVICES COMMUNS	LA SIGNALISATION ROUTIERE	MISE EN PLACE DE SIGNALIETIQUE ZONE 30	2 008.80		



ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2024 - REPORTS DE CREDITS 2025



Section (Code) I
Exercice budgétaire 2024
Budget BUDGET PRINCIPAL
Catégorie enveloppe (Tous)
Engt Soldé N

SECTION INVESTISSEMENT

Reports					Sais			
Vote	Nature	Nature (lib)	R	Fonction (lib)	Raison sociale	Objet de l'engagement	DEPENSE	RECETTE
21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	514	ELECTRIFICATION	ENEDIS - DR NORMANDIE	EXTENSION RESEAUX - 20 RUE CACHELEUX	2 785.68	
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	EURE NORMANDIE THD	VIDEOPROTECTION - NETCITY - FAS-FAR	26 334.00	
						VIDEOPROTECTION - NETCITY - INFRA GC+CON	49 632.00	
						VIDEOPROTECTION - NETCITY - VP+GC	46 332.00	
			321	SALLES DE SPORT, GYMNASES	NEDAP FRANCE	CENTRE CULTUREL - LOT RFID	2 376.00	
	21636	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	RICOM	CHANGEMENT PARC COPIEURS VILLE	15 711.61	
					AMAZON BUSINESS EU SARL	TABLETTE SAMSUNG PROMENEUR DU NET	254.69	
	21646	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	01	OPERATIONS NON VENTILABLES	L ABRI - ASSOCIATION	ACHAT DE DIVERS MOBILIERS RESSOURCERTE	70.00	
			020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVO	MANGE DEBOUT ET TABOURET - PAIEMENT CB	99.70	
	2168	AUTRES	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	AMAZON BUSINESS EU SARL	MATERIEL INFORMATIQUE	130.56	
			510	SERVICES COMMUNS	GLOBAL PAYSAGE	AMENAGEMENTS DIVERS - ETE SUR BERGES	6 150.00	
			331	CENTRES DE LOISIRS	GLOBAL PAYSAGE	AIRE DE JEUX CLSH	9 170.78	
			281	HEBERGEMENT ET RESTAURATION SC	SAPIAN	FOURNITURE ET LIVRAISON DE 2 DESTRUCTEUR	1 019.92	
					AMI-TECH	ACQUISITION FOUR MIXTE - RESTAURATION S	25 001.88	
			512	ECLAIRAGE PUBLIC	ETABLISSEMENTS DESORMEAUX	REMPLACEMENT PROJECTEURS HALLE	4 371.65	
							240 475.00	
23	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	322	STADES	AGRAF'MAQ'	CREATION D'UNE PLAQUE DE CONSIGNE - TER	70.80	
	2313	CONSTRUCTIONS	311	ACTIVITES ARTISTIQUES, ACTIONS	BOUTEL - COUVERTURE MAN GESTION	MP21005 b6b BOUTEL ESP CULTUREL	1 539.38	
					LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	MP21016 LOT 16 ATURA REVISION	21 743.08	
					ARTEFACT	CP2022 MPI6009	19 557.86	
					ORONA OUEST NORD	MP21015 ORONA REVISION	1 688.80	
					A.I.B.	MP21008 LOT 8 AIB REVISION 2023	5 417.03	
					LEBORNE BERTRAND	FOURNITURE ET POSE PORTILLON - JARDIN M	1 815.00	
					SERRES YVON	REFERE PREVENTIF TRAVAUX SOLDE	788.33	
	2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	MON LOGEMENT 27	VEFA TREMLIN ML27	777 010.78	
	2316	RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CULT	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA C	BET ARCADE	2024MOEEGLISE BET ARCADE 2024	1 800.00	
					ECMH	2024MOEEGLISE ECMH 2024	2 700.00	
					MANUFACTURE VINCENT-PETIT	2024MOEEGLISE MANUFACTURE 2024	1 080.00	
							181 241.06	
Total général							1 077 778.17	1 021 982.94

Guy COTTREZ demande quelles pistes sont envisagées pour améliorer les recettes en 2025.

Monsieur le Maire répond que le contexte est difficile et les marges de manoeuvre peu nombreuses. Il faut rester vigilant au regard des compensations de l'Etat en baisse. Plusieurs recettes projetées au BP 2025, voté en décembre, sont aujourd'hui remises en cause. La ville a reçu ces derniers jours plusieurs notifications en ce sens.

Une réflexion doit être menée pour trouver des solutions en interne afin de maintenir le budget à l'équilibre.

Guy COTTREZ évoque l'économie à réaliser sur l'éclairage public.

Monsieur le Maire répond que cette piste d'économie est déjà en place à travers le dispositif « J'allume ma rue » qui a déjà permis de faire des économies. Toutefois, l'importante hausse des prix de l'électricité n'a pas permis de réaliser une économie importante mais a permis, en revanche, d'amortir cette hausse.

L'autre piste d'économie est le renouvellement des crosses, sans changer les mâts qui représenteraient un coût trop important. Une discussion est en cours avec ODELCO pour réaliser des opérations en ce sens.

Monsieur le Maire se retire de la séance, conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ne participe pas au vote.

Madame Marie-Claude LAURET, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57,
- Vu le Compte Financier Unique 2024 transmis et validé par Monsieur Le Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** au vote du Compte Financier Unique 2024 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 établi conjointement par Monsieur le Maire et le comptable public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

25.03 - DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – CAMPING

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Camping se solde avec un résultat cumulé positif de (+) 86 155,44 euros, soit un résultat net affectable à la gestion 2024 de (+) 86 155,44 euros, décomposé tel que suit, après prise en compte du déficit de financement des restes à réaliser :

- (+) 34 744,80 € en section d'exploitation (29 483,30 € de résultat 2024 + 5 261,50 € de report 2023)
- (+) 51 410,64 € en section d'investissement (14 918,50 € de résultat 2024 + 40 532,14 € de report 2023 – 4 040,00 € de reste à réaliser 2024).

Le Compte Financier Unique du budget annexe montre de nouveau pour cette année, la bonne santé financière de l'équipement qui permet une autosuffisance budgétaire, sans que la collectivité ne verse de subvention d'équilibre. Cet excellent résultat permet également au Camping d'autofinancer ses investissements visant à l'amélioration des conditions d'accueil des campeurs.

Le camping municipal participe pleinement à l'attractivité touristique de la commune et sa clientèle bénéficie à l'activité du commerce de proximité. Il a réalisé en 2024 une aussi bonne saison qu'en 2023 en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des résultats comptables conformément à la nomenclature M4.

Eléments budgétaires 2024	Recettes d'exploitation	Dépenses d'exploitation
Budget + DMs	76 406,30 €	76 406,30 €
Total réalisé (1)	90 739,29 €	48 974,41 €
Rattachements 2024 (2)	0,00 €	12 281,58 €
Total exécution 2024 (3 = 1+2)	90 739,29 €	61 255,99 €
Résultat d'exploitation propre 2024	29 483,30 €	
Excédent d'exploitation reporté 2023 (4)	5 261,50 €	
Déficit d'exploitation reporté 2023 (4)		0,00 €
Total exécution + report 2023 (5 = 3+4)	96 000,79 €	61 255,99 €
Résultat d'exploitation prévisionnel cumulé 2024	34 744,80 €	

Eléments budgétaires 2024	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Budget + DMs	85 232,14 €	85 232,14 €
Total réalisé (1)	47 924,61 €	33 006,11 €
Restes à réaliser 2024 (2)	1 050,00 €	5 090,00 €
Total exécution 2024 (réalisé + RAR) (3 = 1+2)	48 974,61 €	38 096,11 €
Résultat d'investissement propre 2024	14 918,50 €	
Excédent d'investissement reporté 2023 (4)	40 532,14 €	
Déficit d'investissement reporté 2023 (4)		0,00 €
Total exécution 2024 + report 2023 (5 = 3+4)	89 506,75 €	38 096,11 €
Résultat d'investissement cumulé 2024	51 410,64 €	

Monsieur le Maire fait part de la belle saison du camping qui participe à l'attractivité touristique de la ville et qui s'intègre dans le projet des beges.
Ce résultat intègre les investissements réalisés en 2024 (acquisition de cyclo-lodges), la réhabilitation du bloc sanitaire à venir dont les travaux devraient démarrer à l'automne et l'acquisition d'un « Coco sweet », en remplacement d'un ancien mobil-home.

Guy COTTREZ demande que devienne l'ancien mobil-home.
Monsieur le Maire répond qu'il va être démonté et recyclé par une entreprise spécialisée. Plusieurs éléments ont déjà été récupérés par les services pour la maintenance de l'autre mobil-home toujours en place.

Monsieur le Maire se retire de la séance, conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ne participe pas au vote.

Madame Marie-Claude LAURET, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'instruction comptable codificatrice M4,
- Vu le Compte Financier Unique 2024 transmis et validé par Monsieur Le Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE PROCEDER au vote du Compte Financier Unique 2024 par chapitre au niveau de la section d'exploitation et d'investissement
- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 établi conjointement par Monsieur le Maire et le comptable public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Vues synthétiques du CFU 2024 – Budget Annexe Camping

VILLE DE PONT DE L ARCHE - CAMPING - - 2024

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	38 274,50	14 636,63	12 281,58	26 918,21	70,33	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	28 167,00	25 108,37	0,00	25 108,37	89,14	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	6 464,80	6 304,80	0,00	6 304,80	97,53	0,00
Total des dépenses de gestion courante		72 906,30	46 049,80	12 281,58	58 331,38	80,01	0,00
Chapitre 66	Charges financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		73 406,30	46 049,80	12 281,58	58 331,38	79,46	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	3 000,00	2 924,61	0,00	2 924,61	97,49	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 000,00	2 924,61	0,00	2 924,61	97,49	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		76 406,30	48 974,41	12 281,58	61 255,99	80,17	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		76 406,30	48 974,41	12 281,58	61 255,99		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE							II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE							A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	64 880,00	78 434,92	0,00	78 434,92	120,89	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 825,05	0,00	2 825,05	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		64 880,00	81 259,97	0,00	81 259,97	125,25	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 264,80	9 479,32	0,00	9 479,32	151,31	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		71 144,80	90 739,29	0,00	90 739,29	127,54	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		71 144,80	90 739,29	0,00	90 739,29	127,54	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		5 261,50					
Total des recettes de la section d'exploitation		76 406,30	90 739,29	0,00	90 739,29		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 560,00	4 620,00	29,69	5 050,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	33 000,00	28 386,11	86,02	40,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	38 672,14	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		85 232,14	33 006,11	38,72	5 090,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		85 232,14	33 006,11	38,72	5 090,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		85 232,14	33 006,11	38,72	5 090,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 232,14	33 006,11		5 090,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	8 700,00	10 000,00	149,25	1 050,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	35 000,00	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat ² (BAurégie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat ³ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		41 700,00	45 000,00	107,91	1 050,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat ⁵ ordre transfert entre sections (5)	3 000,00	2 924,61	97,49	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 000,00	2 924,61	97,49	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		44 700,00	47 924,61	107,21	1 050,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		40 532,14			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 232,14	47 924,61		1 050,00

(1) recettes justifiées non tirées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

25.04 - DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS ISSUS DE LA GESTION 2024 – VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'instruction M57, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir constaté les résultats définitifs lors de l'adoption du Compte Financier Unique 2024, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats comptables.

Le Compte Financier Unique de la Commune de Pont de l'Arche laisse apparaître aux termes de la gestion 2024, un excédent de fonctionnement propre à l'exercice de **(-) 11 859,29 euros**, montant arrêté à **(+) 178 804,54 euros** après intégration du résultat reporté.

La section d'investissement laisse apparaître aux termes de la gestion 2024 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (-) 452 287,05 euros
- Un solde antérieur reporté de (+) 395 112,45 euros
- Un déficit de financement du solde des restes à réaliser de (-) 55 795,23 euros
- Un déficit de financement de la section d'investissement de **(-) 112 969,83 euros** (excédent retraité des restes à réaliser)

Soit un résultat affectable à la gestion 2025 de (+) 65 834,71 euros

ANNEXE - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	(-) 11 859,29 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	(+) 190 663,83 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	(+) 178 804,54 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	(-) 452 287,05 € (+) 395 112,45 €
Résultat Investissement propre à l'exercice	(-) 57 174,60 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Recette Dépenses Besoin de financement Excédent de financement (1)	(-) 55 795,23 € (+) 1 021 982,94 € (-) 1 077 778,17 €
Excédent ou besoin de financement d'Investissement F (=D+E) AFFECTATION = C (=G+H)	(-) 112 969,83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture de besoin de financement F	(+) 112 969,83 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	(+) 65 834,71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	*****

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57
- Vu le Compte Financier Unique 2024 validé par le comptable public
- Vu la présentation en Commission n°1 « Services supports – finances » du 3 mars 2024

Considérant que le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, en fonction de la décision du conseil municipal, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats comptables issus de la gestion 2024 à la gestion 2025.
- **D'APPROUVER** l'affectation de **(+) 65 834,71 €** en section de fonctionnement, et de **(+) 0 €** en section d'investissement ((-) **112 969,83 €** de déficit d'investissement et **(+) 112 969,83 €** de virement de la section de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement).
- **DE DIRE** que cette décision donnera lieu aux écritures suivantes en décision modificative n°1 au budget 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.05 - DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS ISSUS DE LA GESTION 2024 – CAMPING

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'instruction M4, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir constaté les résultats définitifs lors de l'adoption du Compte Financier Unique 2024, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats comptables.

Le Compte Financier Unique du budget annexe Camping de la Commune de Pont de l'Arche laisse apparaître aux termes de la gestion 2024, un excédent de fonctionnement propre à l'exercice de **(+) 29 483,30 euros, montant arrêté à (+) 34 744,80 euros** après intégration du résultat reporté.

La section d'investissement laisse apparaître aux termes de la gestion 2024 :

- un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(+) 14 918,50 euros**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 40 532,14 euros**
- Un besoin de financement du solde des restes à réaliser de **(-) 4 040,00 euros**
- Un excédent de financement de la section d'investissement affectable de **(+) 51 410,64 euros** (excédent retraité des restes à réaliser)

Soit un résultat affectable à la gestion 2025 de (+) 86 155,44 euros.

ANNEXE - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	(+) 29 483,30 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	(+) 5 261,50 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	(+) 34 744,80 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	(+) 14 918,50 € (+) 40 532,14 €
Résultat Investissement propre à l'exercice	(+) 55 450,64 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Recette Dépenses Besoin de financement Excédent de financement (1)	(-) 4 040,00 € (+) 1050,00 € (-) 5 090,00 € -
Excédent ou besoin de financement F AFFECTATION = C (=G+H)	(+) 51 410,64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture de besoin de financement F	(+) 30 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	(+) 4 744,80 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M4
- Vu le Compte Financier Unique 2024 validé par le comptable public
- Vu la présentation en Commission n°1 « Services supports – finances » du 03 mars 2025

Considérant que le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, en fonction de la décision du conseil municipal, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats comptables issus de la gestion 2024 à la gestion 2025.
- **D'APPROUVER** l'affectation de **(+) 4 744,80 euros** en section de fonctionnement, et **(+) 81 410,64 euros** en section d'investissement ((+) 51 410,64 € d'excédent de financement et (+) 30 000,00 € de virement volontaire de la section de fonctionnement au R1068 investissement), en tenant compte des restes à réaliser 2024.
- **DE DIRE** que cette décision donnera lieu aux écritures suivantes en décision modificative N°1 au budget 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.06 - DECISIONS BUDGETAIRES -- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BP 2025 VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget principal de la commune, décision modificative budgétaire n°1 2025 proposée dans une logique d'affectation du résultat.

Cette décision modificative N°1-2025 trouve son équilibre à (-) 70 202,07 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et (+) 1 262 891,83 € en dépenses et recettes en section d'investissement (en tenant compte des restes à réaliser 2023).

En recettes de fonctionnement :

Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté, s'élève à (+) 65 834,71 €. Il correspond au résultat cumulé de la section de fonctionnement à fin 2024 diminué du virement obligatoire de 112 969,83 € à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement 2024. Cet excédent généré grâce à un pilotage fin du budget en 2024, permet notamment d'ajuster le budget des services par rapport à leurs besoins tout en maintenant un service public de qualité.

Néanmoins, le déficit d'investissement constaté et le niveau élevé des charges de structures liées aux fluides ne permettent pas sur cet exercice un virement supérieur à la section d'investissement.

Le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses, se voit augmenté de (+) 13 539,00 € correspondant à la régularisation de remboursement de la taxe foncière 2024 du pôle petite enfance par l'agglomération.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, est quant à lui diminué de (-) 169 352,00 € correspondant pour (-) 151 008,00 € à la baisse de l'attribution de compensation de l'agglomération suite au transfert de charges de l'école de musique, danse et théâtre Erik Satie et pour (-) 18 344,00 € à l'ajustement de la dotation de solidarité communautaire afin d'être en concordance avec le montant notifié en 2024.

Le chapitre 74 – Dotations et participations, se voit augmenté de (+) 7776,22 €, correspondant à l'ajustement des recettes liées aux titres sécurisés pour (+) 2000,00 €, au FCTVA de fonctionnement notifié pour (+) 2430,22 €, au nouveau dispositif AGRIMER de la restauration scolaire pour (+) 5000,00 € et à la DC RTP pour (-) 1654,00 €,

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, est quant à lui augmenté de (+) 12 000,00 € correspondant à l'ajustement des loyers du parc locatif communal (bail commercial de la librairie et autre parc locatif).

En dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenté de (+) 8 758,93 € correspondant pour (+) 17 605,93 € à l'ajustement des dépenses d'énergie, pour (-) 25 400,00 € à l'arrêt de la sous-traitance du nettoyage d'une partie des bâtiments de la ville (la récupération en interne de cette prestation se traduira par un ajustement de la masse salariale), pour (+) 12 920,00 € à l'ajustement de l'enveloppe de formation des services et du diagnostic de baromètre social et pour (+) 3633,00 € et à un ajustement de lignes à lignes des dépenses des services.

Le chapitre 012 – Charges de personnel, se voit augmenté de (+) 61 500,00 € correspondant à l'ajustement de la masse salariale (ajustement des charges patronales CNRACL (Cf. mesure loi de finances 2025) et à la récupération interne de la prestation d'entretien évoquée précédemment).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, se voit diminué de (-) 154 000,00 € correspondant au transfert de la participation liée à l'école de musique, danse et théâtre Erik Satie évoquée précédemment.

Le chapitre 67 – Charges spécifiques, se voit augmenté de (+) 13 539,00 € correspondant à la régularisation de remboursement de la taxe foncière 2024 du pôle petite enfance par l'agglomération évoquée précédemment.

En recettes d'investissement :

Le chapitre 10 (y compris article 1068) – Dotations, fonds divers et réserves, est quant à lui augmenté de (+) 137 957,16 € correspondant pour (+) 24 987,33 € à l'ajustement des recettes FCTVA notifié par l'Etat et pour (+) 112 969,83 € correspondant au virement obligatoire de la section de fonctionnement (article R1068) pour combler le déficit d'investissement 2024.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement, se voit augmenté de (+) 102 951,73 € correspondant pour (+) 88 097,43 € au solde de l'enveloppe de fonds de concours de droit commun, pour (+) 5604,30 € à l'inscription de la subvention CAF pour le mobilier Tremplin du Centre social, pour (+) 17 500,00 € à la subvention PPA été sur Berges 2025 et pour (-) 8250,00 € à l'ajustement de la subvention du CD27 sur la tribune du rugby.

Rappel : en recettes d'investissement, le montant des restes à réaliser des 2024 s'élèvent à 1 021 982,94 €.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté, s'élève à (+) 57 174,60 € correspondant au déficit d'investissement 2024 (hors RAR).

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, est quant à lui augmenté de (+) 3506,00 € correspondant aux logiciels informatiques.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit augmenté de (+) 124 433,06 € correspondant aux projets complémentaires d'investissement (remplacement du sol du terrain multisports Aragon ; remplacement d'un jeu de type tourniquet au parc ludique de la Pommeraie ; requalification de l'espace Lartigue (démolition dalle, engazonnement) ; acquisition du mobilier Tremplin Centre Social ; changement du système de filtration de la piscine du CLSH ; aménagements PPA été 2025 ; matériels informatiques ; ...).

Rappel : en dépenses d'investissement, le montant des restes à réaliser des 2024 s'élèvent à 1 077 778,17 €.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57, et les décrets d'application
- Vu le Projet de décision modificative n°1/2025 transmis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER la Décision Modificative Budgétaire N°1/2025 par chapitre suivant l'annexe de vote jointe à la délibération.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Vue synthétique maquette BP 2025 DM1 – Budget principal Ville

VILLE DE PONT DE L ARCHE - BUDGET PRINCIPAL PDA - DM (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	127 939,06	240 908,89
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 077 778,17	1 021 982,94
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 57 174,60	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		1 262 891,83	1 262 891,83
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-70 202,07	-136 036,78
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 65 834,71
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-70 202,07	-70 202,07
TOTAL DU BUDGET (5)		1 192 689,76	1 192 689,76

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 065 133,88	0,00	8 758,93	0,00	1 073 892,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 705 168,12	0,00	61 500,00	0,00	2 766 668,12
014	Atténuations de produits	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	714 050,00	0,00	-154 000,00	0,00	560 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 525 352,00	0,00	-83 741,07	0,00	4 441 610,93
66	Charges financières	64 700,00	0,00	0,00	0,00	64 700,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	13 539,00	0,00	15 039,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 596 552,00	0,00	-70 202,07	0,00	4 526 349,93

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	379 327,00		0,00	0,00	379 327,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		379 327,00		0,00	0,00	379 327,00

TOTAL	4 975 879,00	0,00	-70 202,07	0,00	4 905 676,93
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 905 676,93
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	91 500,00	0,00	0,00	0,00	91 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	293 300,00	0,00	13 539,00	0,00	306 839,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 041 109,00	0,00	-169 352,00	0,00	871 757,00
731	Fiscalité locale	2 031 850,00	0,00	0,00	0,00	2 031 850,00
74	Dotations et participations (4)	1 456 420,00	0,00	7 776,22	0,00	1 464 196,22
75	Autres produits de gestion courante (4)	61 400,00	0,00	12 000,00	0,00	73 400,00
Total des recettes de gestion courante		4 975 579,00	0,00	-136 036,78	0,00	4 839 542,22
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 975 879,00	0,00	-136 036,78	0,00	4 839 842,22

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 975 879,00	0,00	-136 036,78	0,00	4 839 842,22
--------------	---------------------	-------------	--------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	65 834,71
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 905 676,93
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	379 327,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état HB pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	122 380,00	1 692,00	3 506,00	0,00	127 578,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	63 070,00	240 875,11	124 433,06	0,00	428 378,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	107 870,00	835 211,06	0,00	0,00	943 081,06
Total des dépenses d'équipement		293 320,00	1 077 778,17	127 939,06	0,00	1 499 037,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 748,00	0,00	0,00	0,00	419 748,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		419 748,00	0,00	0,00	0,00	419 748,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		713 068,00	1 077 778,17	127 939,06	0,00	1 918 785,23

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	713 068,00	1 077 778,17	127 939,06	0,00	1 918 785,23
--------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	57 174,60
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 975 959,83
---	---------------------

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf 138) (4)	138 741,00	954 935,48	102 951,73	0,00	1 196 628,21
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		138 741,00	954 935,48	102 951,73	0,00	1 196 628,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	195 000,00	67 047,46	24 987,33	0,00	287 034,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	112 969,83	0,00	112 969,83
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		195 000,00	67 047,46	137 957,16	0,00	400 004,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		333 741,00	1 021 982,94	240 908,89	0,00	1 596 632,83

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	379 327,00		0,00	0,00	379 327,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		379 327,00		0,00	0,00	379 327,00

TOTAL	713 068,00	1 021 982,94	240 908,89	0,00	1 975 959,83
--------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 975 959,83
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

379 327,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

25.07 - DECISIONS BUDGETAIRES -- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BP 2025 CAMPING

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget annexe Camping, décision modificative budgétaire n°1 2025 proposée dans une logique d'affectation du résultat.

Cette décision modificative N°1-2025 trouve son équilibre à (+) 4 744,80 euros en dépenses et en recettes en section d'exploitation et à (+) 86 500,64 euros en dépenses et en recettes d'investissement (en tenant compte des restes à réaliser 2024).

En recettes d'exploitation :

Le chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté s'élève à (+) 4 744,80 €. Il correspond au résultat cumulé de la section de fonctionnement à fin 2024 diminué du virement volontaire à la section d'investissement de (+) 30 000,00 €.

En dépenses d'exploitation :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenter de (+) 4 744,80 € correspondant pour (+) 3000,00 € à l'ajustement des dépenses d'énergie, pour (+) 1144,80 € à l'ajustement des dépenses liées au fonctionnement courant du camping et pour (+) 600,00 € à une enveloppe dédiée à la communication du camping.

En recettes d'investissement :

Le chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté s'élève à (+) 55 450,64 €. Il correspond au résultat cumulé de la section d'investissement à fin 2024.

Le chapitre 106 – Réserves quant à lui s'élève à (+) 30 000,00 €, correspondant au virement volontaire de la section de fonctionnement.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement se voit augmenté de (+) 1050,00 € correspondant aux restes à réaliser de la subvention de l'Etat PPA sur l'étude AMO du camping.

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, est quant à lui augmenté de (+) 23 550,00 € correspondant pour (+) 18 500,00 € à l'ajustement de l'enveloppe de provision pour frais d'étude de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du bloc sanitaire et pour (+) 5050,00 € aux restes à réaliser de l'étude AMO de réhabilitation du bloc sanitaire.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit augmenté de (+) 22 040,00 €, correspondant pour (+) 20 000,00 € au changement du mobil-home vétuste par un hébergement de type lodge, pour (+) 2000,00 € à une enveloppe pour le changement de petits mobiliers et des supports de communication du camping et pour (+) 40,00 € aux restes à réaliser d'acquisition d'une machine à laver.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours est augmenté de (+) 40 910,64 €, correspondant à une provision pour les futurs travaux de rénovation du bloc sanitaire.

Hervé LOUR fait remarquer que les sommes inscrites pour l'AMO sont élevées.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une provision de rémunération de la maîtrise d'œuvre et que la proposition tarifaire ajustée sera reçue prochainement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'instruction comptable codificatrice M4, et les décrets d'application

Vu le Projet de décision modificative n°1/2025 transmis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADOPTER la Décision Modificative Budgétaire N°1/2025 du budget annexe Camping, par chapitre, suivant l'annexe de vote jointe à la délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 744,80	0,00
+		
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 744,80
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 744,80	4 744,80

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	81 410,64	30 000,00
+		
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 090,00	1 050,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 55 450,64
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	86 500,64	86 500,64

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	91 245,44	91 245,44

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	41 090,00	0,00	4 744,80	0,00	45 834,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Total des dépenses de gestion des services		69 290,00	0,00	4 744,80	0,00	74 034,80
66	Charges financières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		69 790,00	0,00	4 744,80	0,00	74 534,80
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	3 850,00		0,00	0,00	3 850,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 850,00		0,00	0,00	3 850,00
TOTAL		73 640,00	0,00	4 744,80	0,00	78 384,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 384,80
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	73 640,00	0,00	0,00	0,00	73 640,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		73 640,00	0,00	0,00	0,00	73 640,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		73 640,00	0,00	0,00	0,00	73 640,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		73 640,00	0,00	0,00	0,00	73 640,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 744,80
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 384,80
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 850,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	17 050,00	5 050,00	18 500,00	0,00	40 600,00
21	Immobilisations corporelles	1 040,00	40,00	22 000,00	0,00	23 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	40 910,64	0,00	40 910,64
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	18 090,00	5 090,00	81 410,64	0,00	104 590,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 090,00	5 090,00	81 410,64	0,00	104 590,64
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	18 090,00	5 090,00	81 410,64	0,00	104 590,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 590,64
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	10 200,00	1 050,00	0,00	0,00	11 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 200,00	1 050,00	0,00	0,00	11 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 200,00	1 050,00	30 000,00	0,00	41 250,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 850,00		0,00	0,00	3 850,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 850,00		0,00	0,00	3 850,00
	TOTAL	14 050,00	1 050,00	30 000,00	0,00	45 100,00

25.08 - DECISIONS BUDGETAIRES – CREATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DE BOIS ISSU D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le service Technique de la ville stocke des bûches de bois issues de l'abattage d'arbres sur la collectivité. Ils peuvent, si leur état le permet, faire l'objet d'un don, d'une vente ou le cas échéant être détruits.

Pour faciliter la gestion de ces biens inutilisés et de permettre leur recyclage par toute personne intéressée, il est proposé de les mettre en vente.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission 1 du 03 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE FIXER le tarif de vente d'un stère de bois (non fendu) à 40 euros TTC l'unité.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en vente les biens énoncés ci-dessus, sur les sites d'annonces dédiés et à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Concernant les modalités de paiement, un titre de paiement sera émis par le service comptable de la collectivité. L'acquéreur pourra s'acquitter du montant, soit en espèces auprès de la Trésorerie des Andelys, soit par virement bancaire. Le bien sera récupéré à l'issu de ce paiement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.09 – FISCALITES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIERE BATIE (TFB), DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE (TFNB) ET DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE – ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année, le conseil municipal doit voter les taux d'imposition même en cas de maintien de ces derniers.

Comme s'y était engagée la ville, il n'y aura pas d'augmentation de ces taxes pour l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 25 mars 2024,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 25 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE MAINTENIR le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 12,85 %

- DE MAINTENIR le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur propriétés Bâties (TFB) à 46,18 %

- DE MAINTENIR le taux de la Taxe Foncière sur propriétés Non Bâties (TFNB) à 68,65%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.10 - SUBVENTIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION SEINE-EURE – PROJETS 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, article 186, autorise le versement de fonds de concours de communauté à commune et inversement, tant pour les dépenses d'investissement que de fonctionnement.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire de fonds. Les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, validés dans le cadre du pacte financier et fiscal 2020-2026, conformément à la délibération n°2021-33 en date du 25 mars 2021, sont classés en 6 catégories :

- Fonds de concours de droit commun,
- Fonds de concours prévus dans le cadre du contrat d'agglomération,
- Fonds de concours dédiés à l'amélioration de la vie scolaire,
- Fonds de concours dédiés aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- Fonds de concours dédiés à la santé,
- Fonds de concours dédiés à la valorisation du patrimoine historique,

Dans le cadre de projets d'investissements 2025 et dans l'objectif d'optimisation de ses ressources la commune souhaite solliciter plusieurs demandes de subventions au titre du fonds de concours de droit commun auprès l'Agglomération Seine-Eure.

Le tableau ci-dessous liste les différents projets concernés et le montant de fonds de concours sollicité :

Projets d'investissement	Montant HT	Montant du fonds de concours sollicité	Montant HT du reste à charge (tous financements compris)
Tondeuse autoportée	32 500,00 €	16 250,00 €	16 250,00 €
Remplacement sol terrain multisports Aragon	23 176,00 €	11 588,00 €	11 588,00 €
Remplacement jeu tourniquet parc de la Pommeraie	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Requalification espace Lartigue : démolition dalle, engazonnement	1567,00 €	783,50 €	783,50 €
PPA : acquisition et aménagement d'un module mobile d'animation	35 000,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
Changement sol et filet aire de jeu Centre de loisirs	8978,00 €	3 743,00 €	1 796,00 €
Acquisition mobilier Tremplin Centre social	9037,00 €	1625,00 €	1 808,00 €
Remplacement four mixte restaurant scolaire	20 835,00 €	10 417,50 €	10 417,50 €
Changement système de filtration piscine Centre de loisirs	15170,00 €	7585,00 €	7 585,00 €
Création d'une tribune de rugby – Plaine des sports	89 892,00 €	5253,43 €	17 980,00 €
Système répulsif pigeon pour église	6673,00 €	3336,50 €	3336,50 €
Acquisition mobilier Art's Club salle d'armes	1938,00 €	969,00 €	969,00 €
Changement du parc copieur de la Ville	13 093,00 €	5046,50 €	5046,50 €

Dans un objectif d'optimisation du niveau de ressources de la commune, il est proposé de solliciter l'Agglo Seine-Eure pour le versement des fonds de concours de droit commun listés précédemment, soit :

Pour l'achat d'une tondeuse autoportée, 16 250,00 €

Pour le remplacement du sol du terrain multisports Aragon, 11 588,00 €

Pour le remplacement d'un jeu de type tourniquet au parc ludique de la Pommeraie, 4000,00 €

Pour la requalification de l'espace Lartigue (démolition dalle, engazonnement), 783,50 €

Pour l'acquisition et l'aménagement d'un module mobile d'animation, 17 500,00 €

Pour le changement sol et filet aire de jeu CLSH, 3743,00 €

Pour l'acquisition du mobilier Tremplin Centre Social, 1625,00 €

Pour le remplacement du four mixte du restaurant scolaire, 10 417,50 €

Pour le changement du système de filtration de la piscine du CLSH, 7585,00 €

Pour la création d'une tribune de rugby à la plaine des sports, 5253,43 €

Pour l'installation sur l'église d'un système répulsif pigeon, 3336,50 €

Pour l'acquisition du mobilier Art's Club de la salle d'armes, 969,00 €

Pour le changement du parc copieur de la Ville, 5046,50 €.

Guy COTTREZ demande à quoi correspond le module mobile d'animation pour le PPA.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de mobilier transitoire qui sera réutilisé pour l'opération Eté sur berges ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021-33 en date du 25 mars 2021 du conseil communautaire,
Vu la Commission 1 du 03 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter un fonds de concours de droit commun à l'Agglomération Seine-Eure d'un montant prévisionnel de 88 097,43 €, correspondant à 50% maximum du montant de la dépense et un reste à charge minimum pour la collectivité de 20%.**
- **D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.11 – SUBVENTIONS - SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Rapporteur : Pascal MARIE

La Fondation de France a lancé un appel à la générosité pour venir en aide aux populations touchées par le cyclone CHIDO qui a dévasté l'archipel de Mayotte le samedi 14 décembre 2024, faisant des centaines de morts et de blessés.
La Fondation s'appuie sur des partenaires locaux pour déployer rapidement des actions de première nécessité et venir en aide aux victimes (mise à l'abri, soutien psychologique, ...).

La Fondation de France suit également de près l'évolution des besoins et adapte ses actions en fonction de la situation des personnes les plus en détresse.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pont de l'Arche tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER une subvention de cinq cent euros (500 euros) à la Fondation de France en soutien à la population de Mayotte**
- **DE DIRE que cette somme sera imputée au budget 2025 (chapitre 65)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.12 –SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « REV'ELLE TA FORCE »

Rapporteur : Pascal MARIE

L'association « Rêv'elle ta force » a été créée, par des kinésithérapeutes et patientes de Pont-de-l'Arche (Eure), à la fin de l'année 2024.

L'association a pour mission de favoriser la pratique du sport adapté pour les femmes et les enfants, en prenant en compte leurs capacités physiques et besoins particuliers. Elle propose des activités physiques accessibles ainsi que des ateliers éducatifs, et s'engage à organiser et à participer à des événements adaptés.

Elles soutiennent, par exemple, les femmes, ayant été touchées par un cancer du sein, dans la pratique du sport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu la déclaration de création de l'association en date du 17 décembre 2024,
Vu la demande de subvention de l'association en date du 30 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER une subvention de cinq cent euros (500 euros) à l'association « Rêv'elle ta force » au titre de l'année 2025**
- **DE DIRE que cette somme sera imputée au budget 2025 (chapitre 65)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.13 – DIVERS - CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL 2025-2028 AVEC LA DGFIP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la ville de Pont de l'Arche souhaite s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération des services avec la DDFIP et le SGC.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité des finances publiques renforce également la capacité à agir au profit de la ville de PONT DE L'ARCHE (cf. Charte départementale du 17/12/2019).

Un état des lieux a été réalisé en commun, et les réflexions partagées sur les voies d'amélioration de la qualité d'exécution des opérations, ont permis d'identifier des besoins et des attentes mutuelles, puis de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Il a donc été décidé de contractualiser les engagements réciproques par la présente convention, en se fixant une série d'objectifs organisés autour des quatre axes majeurs suivants de progrès :

- Faciliter la gestion publique locale, en enrichissant et en optimisant les échanges ;
- Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes, en mettant notamment en place le Compte Financier Unique (CFU) et en consolidant la démarche de contrôle interne comptable ;
- Développer l'expertise financière au service des responsables.

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées à la présente convention.

La convention de partenariat prévoit également l'organisation de réunions régulières et un bilan annuel co-construit permettront d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre.

Cette convention sera signée pour une période de 4 ans allant du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER la convention d'engagement partenarial 2025-2028 avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et le Service de Gestion Comptable (SGC)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'engagement partenarial 2025-2028 ci-annexée et tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.14 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DES MARCHES FORAINS - INSTAURATION D'UNE REDEVANCE**ANIMATION DU MARCHÉ DOMINICAL***Rapporteur : Karine BOTTE*

La vocation du marché hebdomadaire est d'offrir aux habitants de la commune et du territoire un service complémentaire à celui proposé par les commerçants implantés dans le centre-ville.

Suite à un sondage réalisé en novembre 2024, il a été décidé d'instaurer une redevance « animation », à hauteur de 1 € par commerçant (abonné ou non abonné) et par dimanche.

Les animations commerciales permettent en effet de renforcer l'attractivité du marché de Pont de l'Arche.

Cette redevance forfaitaire sera dédiée aux animations commerciales du marché dominical et payée comme en matière de droits de place auprès du délégataire.

L'utilisation du budget et la programmation des animations seront déterminées en commission.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération n°20-88 du 21 décembre 2020 approuvant l'attribution de la délégation de service public des marchés forains à la société GERAUD,

- Vu l'avis de la Commission Consultative du Marché en date du 27 janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'APPROUVER l'instauration d'une redevance « Animation » du marché forain, à hauteur de 1 € par commerçant (abonné ou non abonné) et par dimanche, à compter du 1^{er} avril 2025.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.15 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TRANSPORTS - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – S'COOL BUS**2024-2025***Rapporteur : Ludovic GUIOT*

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure finance le service S'Cool bus pour le transport scolaire à l'aide de vélo bus à assistance électrique, le matin et soir pour les élèves des écoles élémentaire et maternelle de la ville.

L'exploitation de ce service commercial est assurée par le délégataire en charge du réseau de transport en commun SEMO.

Les charges de fonctionnement du service s'élèvent à 20 000 € par an et par véhicule et comprennent la rétribution du chauffeur ainsi que les frais d'entretien.

L'Agglomération Seine Eure continuera à participer financièrement à ce projet mais demande que la commune puisse prendre en charge une partie des coûts.

L'Agglomération Seine-Eure propose donc à la collectivité une nouvelle convention d'utilisation du S'Cool bus sur l'année scolaire 2024-2025 avec une participation financière à hauteur de 7000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-279 du conseil communautaire du 18 novembre 2024,

Vu l'avis de la Commission 2 du 24 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'AUTORISER le renouvellement du dispositif S'cool Bus pour l'année scolaire 2024/2025

- d'AUTORISER la participation de la ville à hauteur de 7000 (sept mille) euros pour l'année scolaire 2024-2025

- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la convention de participation financière avec l'Agglomération Seine-Eure et tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

25.16 – AUTRES CONTRATS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA SOCIETE ODELCO « J'ALLUME MA RUE »

Rapporteur : Monsieur le Maire

En 2016, la commune de Pont de l'Arche a souhaité expérimenter une réduction de l'éclairage public sur une partie de la nuit, dans les rues, avec la volonté de promouvoir une consommation énergétique raisonnée compatible avec un développement durable et, en tenant compte du fait que la consommation par point lumineux dépend du temps d'éclairement et de la vétusté du matériel.

Ce sont 25 armoires, à ce jour, qui sont dotées du système d'éclairage à la demande.

Pour des raisons de sécurité, les axes suivants ne sont pas dotés du système et restent éclairés pendant la nuit :

- Le rond-point des écoles
- La RD 6015, en traversée de ville et le pont enjambant l'Eure et la Seine
- La place Aristide Briand
- Le centre-ville

Le bilan des 5 dernières années d'utilisation est le suivant :

- Nombre d'allumages en :
 - 2020 : 10 250
 - 2021 : 12 120
 - 2022 : 15 950
 - 2023 : 22 024 (ajout de zones et avancée de l'horaire d'allumage)
 - 2024 : 22 300

C'est dans ce cadre que la Société ODELCO et la Ville de Pont de l'Arche ont décidé de renouveler la convention, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour un montant forfaitaire annuel de 1 500 € TTC.

Guy COTTREZ demande s'il est possible d'étendre le système d'éclairage en led et en solaire.

Monsieur le Maire répond que tous les nouveaux projets d'éclairage public intègre aujourd'hui les leds (secteur George Bizet, Rue du Général de Gaulle...). Ce système va également être aménagé à la Pommeraie pour remplacer les globes.

La ville mène également toujours une réflexion avec le Département et le syndicat du gymnase sur le projet de chaudière bois qui permettrait de maîtriser les coûts du chauffage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention fixant les principes de cette collaboration quadriennale,

Vu la Commission 1 du 03 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention de collaboration avec la Société ODELCO qui fixe les principes de gestion du système,

- DE DIRE que les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à cette délibération sont inscrits chaque année sur le Budget Principal

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

IV. FONCTION PUBLIQUE

25.17 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2025 – VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est réglementairement obligatoire de présenter un tableau général des effectifs à jour chaque année.

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune, Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Social Territorial le 12 mars 2024 et à l'avis favorable de ce dernier, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du CST en date du 18 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE MODIFIER le poste de la collectivité au 1^{er} avril 2025 selon le tableau suivant :

** Au titre du renfort du service entretien des locaux :*

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint technique 30h00	C	1	0
TOTAL		1	0

** Au titre du recrutement du responsable du Centre technique municipal (suppression du grade non utilisé) :*

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Agent de maîtrise principal	C	0	1
TOTAL		0	1

- D'AJUSTER au 1^{er} avril 2025 le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Pont de l'Arche en tenant compte des variations ci-dessus, comme suit :

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE AU 01/04/2025

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	0	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	2	2	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial	C	3	3	0	1
TOTAL (1)		12	12	0	3

(1) pris en compte au titre des grades

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Ingénieur	A	0	0	0	0
Technicien territorial	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	10	9	1	1
Adjoint technique territorial	C	6	3	3	3
TOTAL (2)		25	21	4	6

(2) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
<u>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</u>					
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	0	0	1	1
TOTAL (3)		0	0	1	1

(3) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
<u>SECTEUR SOCIAL</u>					
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0
Agent social	C	0	0	0	0
TOTAL (4)		1	1	0	0

(4) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
<u>SECTEUR CULTUREL</u>					
Agent territorial du patrimoine	C	1	1	0	0
TOTAL (5)		1	1	0	0

(5) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
<u>ANIMATION</u>					
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
Animateur	B	0	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation territorial	C	7	7	0	0
TOTAL (6)		11	11	1	0

(6) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
<u>POLICE MUNICIPALE</u>					
Chef de police municipal principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
<u>TOTAL (7)</u>		1	1	0	0

(7) pris en compte au titre du grade

<u>TOTAL GENERAL (8) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)</u>	51	47	6	10
---	-----------	-----------	----------	-----------

PERSONNEL CONTRACTUEL NON TITULAIRE AU 01/04/2025

EMPLOIS POURVUS	CATEGORIES	CONTRAT ARTICLE	INDICE BRUT	POSTES POURVUS	dont TNC
Adjoint animation	C	PEC	SMIC	10	8
Adjoint technique	C	CDD	367	8	4
Adjoint administratif	C	CDD	367	2	2
Agent social référent famille	C	CP	419	1	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	CDD	368	1	1
Adjoint du patrimoine	C	CDD	370	1	0
<u>TOTAL (9)</u>				23	15

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF VACANT	Dont TNC
<u>TOTAL GENERAL : (8)+ (9)</u>	74	70	6	25

Glossaire : CDD contrat à durée déterminée ; TNC temps non complet ; PEC parcours emploi compétences ; AA activité accessoire ; CP contrat de projet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

V. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

25.18 – ENSEIGNEMENT - STAGE D'INITIATION A LA VOILE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MAXIME MARCHAND – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2024-2025

Rapporteur : Ludovic GUIOT

Lors de la séance du 18 avril 2024, le conseil communautaire a approuvé, par délibération n° 2024-106, le dispositif présenté par le Comité départemental de voile de l'Eure permettant aux écoles élémentaires du territoire de participer à des séances d'initiation à la voile sur la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses.

Ce cycle d'initiation comprend 4 séances par classe. Le coût de cette activité est fixé à 18 euros par élève et par séance. Une partie de l'activité voile est prise à charge par les communes participantes à hauteur de 10 euros par élève et par séance.

Une aide financière de 8 euros par élève et par séance est accordée par la Communauté d'agglomération Seine-Eure qui prend également en charge les transports liés à ce dispositif.

Ce dispositif ayant eu un grand succès auprès des écoles élémentaires des communes-membres, il est proposé de le renouveler pour l'année scolaire 2024/2025.

Au total, 64 élèves de l'école élémentaire Maxime Marchand sont concernées (3 classes).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-106 du conseil communautaire du 18 avril 2024,

Vu l'avis de la Commission 2 du 24 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'AUTORISER le renouvellement du dispositif pour l'année scolaire 2024/2025
- d'AUTORISER la participation de la ville à hauteur de 10 euros par séance et par élève
- d'ACTER la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à hauteur de 8 euros par séance et par enfant
- de PRECISER que les transports liés à ce dispositif seront assurés par la Communauté d'agglomération Seine-Eure
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Comité départemental de voile de l'Eure ainsi qu'avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour la mise en place de ce dispositif pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

La séance est levée à 20h33

